



## FICHE INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE



### PIÈCES À FOURNIR

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et **signée** en bas de la page.
- **Règlement** par espèces ou chèque bancaire **de 30 euros** à l'ordre de l' « Association sportive collège Apollinaire » ou 35 euros si inscription à l'AS natation.
- **Certificat médical** de non contre indication à la pratique du sport choisi.

### IDENTITÉ DE L'ELEVE

NOM : Prénom : Classe :  
Adresse :  
Code postal : Ville : Date de naissance :

### PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT, DROIT A L'IMAGE.

NOM : Prénom :  
Adresse :  
Téléphone : Mobile : Mail :

- J'autorise les responsables de l'association sportive, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.
- J'autorise l'utilisation pédagogique ou événementielle des photographies des activités des élèves de l'association sportive.
- J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur de l'A.S (ci joint au verso).

### ASSURANCE INDIVIDUELLE

Conformément à la loi, l'association sportive souscrit une assurance « responsabilité civile ». En vertu de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, elle est tenue d'informer ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Lors de mon adhésion, je reconnais :

- Avoir pris connaissance des dispositions d'assurance prises par l'association sportive du Collège Guillaume Apollinaire pour une bonne pratique et une protection satisfaisante dans l'exercice de mon activité
- Que, le cas échéant, si j'estime que les garanties sont insuffisantes en terme de remboursement ou de protection, je dois compléter ces garanties par une assurance complémentaire individuelle et personnelle « dommages corporels » et décharge de toute responsabilité l'AS du collège G. Apollinaire.

### PROGRAMME DES ACTIVITES DE L'A.S

J'autorise mon enfant à participer à l'association sportive dans la ou les activités suivantes :

- ARTS DU CIRQUE: avec M. MEYER, 14h15-15h30 au gymnase M.T Eyquem.
- STEP-DANCE: avec Mme LISE-GAUDREE de 13h15-14h30 au gymnase M.T Eyquem.
- STEP- AEROBIC : avec Mme LISE-GAUDREE de 14h30-15h45 au gymnase M.T Eyquem.
- BOXE FRANCAISE : avec Mme ASSAUD de 15H à 16h30 au gymnase M.T Eyquem.
- NATATION : avec Me ASSAUD de 16h45-17h30 à la piscine des Clayes sous Bois.
- RUGBY GARCONS : avec M.BICH, M.SCOLAN de 13h15 à 14h45, Stade des peupliers.
- RUGBY FILLES : avec M.BICH, M.SCOLAN de 14h15 à 15h45, Stade des peupliers.
- TENNIS DE TABLE : avec M.MEYER de 13h-14h15 au gymnase M.T Eyquem.

Date :

Signature :

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE G.APOLLINAIRE

**Les professeurs d'E.P.S.** seront heureux de vous accueillir le mercredi après-midi dans le cadre des activités proposées au sein de l'**Association Sportive (A.S.)** du collège dans le **cadre de l'union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.)**. Ils vous proposent des activités variées et suivies.

Tout élève du collège peut s'inscrire à l'association sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire, en fournissant :

**une autorisation parentale, deux photos d'identité, un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive de compétition, **une cotisation.**

**L'adhésion est valable pour une année scolaire.** Elle offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités, le mercredi après-midi, entre 13H et 17h30 et de participer aux différentes sorties organisées par l'association sportive.

L'association sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de **s'entraîner et de participer à de multiples compétitions** dans une activité de son choix, l'opportunité de se **former et de prendre des responsabilités** diverses dans le fonctionnement de l'association même (comité directeur, journal) et /ou de l'activité sportive choisie (juge, arbitre)

**Le programme général d'activité** est élaboré et mis en œuvre par les établissements qui composent le **district de PLAISIR**, en liaison avec les services départemental, régional et national de l'UNSS. Il propose un juste équilibre entre entraînements et compétitions, pour chacune des activités pratiquées, mais fixe également les principes objectifs et règles de fonctionnement à suivre durant l'année scolaire.

**Un calendrier est remis à chaque adhérent** à titre indicatif, au début de l'année. Il peut être modifié pour des raisons diverses d'organisation. **Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres par affichage dans le hall du collège et du gymnase ou par le biais du site internet du collège. Chaque élève est tenu de s'informer** en consultant le panneau d'affichage afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

**Lorsque les élèves se déplacent**, en car, en train ou en taxi, ils sont sous la **responsabilité** soit d'un professeur d'EPS du collège, soit d'un professeur d'un autre établissement du district, soit de tout autre personne adulte agréée, et ceci sans interruption, tout au long de l'après-midi. Les élèves peuvent être convoqués directement sur le lieu de l'activité.

**A tout moment et en toutes circonstances ; il est demandé à chaque élève :** de suivre les règles d'organisation et de sécurité données, de respecter le matériel et les installations, de respecter les autres joueurs et les professeurs ou personnes agréées qui les encadrent, de ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.

**En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles**, le comité directeur peut décider, après étude des faits, de l'exclusion de l'adhérent fautif, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

**En cas de problème important**, les professeurs responsables et/ou la direction de l'établissement prennent directement et le plus rapidement possible contact avec la famille. En cas de retard important lors d'un déplacement, ils préviennent le gardien du gymnase.

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation, sont **couverts par l'assurance MAIF contractée par l'association sportive** ; les parents sont cependant invités à prendre une Assurance Responsabilité Civile.

**Dans un but éducatif**, les formules de pratique sportive proposées par l'association sportive et l'Union Nationale du Sport Scolaire sont exclusivement collectives. L'inscription à l'association **implique donc un engagement fort de chacun** à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous. Pour le bon déroulement des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur d'EPS en cas d'absence prévisible. **Toute absence** aux entraînements ou compétitions est signalée aux familles par le service de la vie scolaire au même titre qu'une absence à un cours.